Nombres de délégués -Afférents au Conseil : 49

- En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 43 Votes exprimés : 43 POUR : 43

CONTRE: 0
Abstentions: 0
Date de la convocation:

4 octobre 2022 <u>Date d'affichage</u>: 4oOctobre 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents: Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT, absente excusée (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Sébastien HATON) – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN -

Absents excusés : Philippe DESCHAUMES - Stéphane BARDOUX - Hubert NAULOT - Michel CODRAN -

Absentes: Jacqueline DUPLESSY - Evelyne CALLEJA -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

MICRO-CRECHE DE L'ISLE SUR SEREIN DEMANDE DE SUBVENTIONS CAF - MSA

Monsieur Christophe CHEYSSON, Vice-Président, explique que dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat, la CAF s'est engagée à poursuivre le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et à réduire les inégalités territoriales et sociales.

Dans le cadre du Plan « Rebond Petite Enfance », la collectivité peut prétendre à une aide de la CAF d'un montant de 22 500 € par place créée.

La micro-crèche a pour projet de créer 12 places, soit un montant total d'aide de 270 000 €.

La MSA, dans le cadre du contrat « Grandir en milieu rural », attribue une enveloppe forfaitaire de 20 000 €.

Monsieur Christophe CHEYSSON propose de solliciter la CAF et la MSA pour l'attribution de ces subventions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, au titre du Plan « Rebond Petite Enfance », d'un montant de 270 000 €.

SOLLICITE une subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole, au titre du contrat « Grandir en milieu rural », d'un montant de 20 000 €.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Nadine LEGENDRE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

du SEREIN

89440

Le Président, Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 13/10/2022